



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17463
13 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT SUPPLEANT DU PEROU AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 12 septembre 1985, indiquant que M. Felipe Beraún a été nommé représentant suppléant du Pérou au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

